

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022**

**Objet : CULTURE SECURITE : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT**

Membres élus présents : MM. BERTOLOTTI - BORTOT – DELPERIE – MME DOITRAND - MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MARVIE – MAULET – MM. MONNET – PRADEL - MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO  
 Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MULLER - PIDOU - PIERROT

*Intervention d'Olivier Dumas, Membre du Bureau*

**Insuffler une Culture Sécurité via un partenariat innovant avec le SDIS 01**

La convention de mise à disposition de compétences par le SDIS de l'Ain au profit de la CCI de l'Ain dans le cadre de l'action Culture Sécurité voit son échéance de 3 ans aboutir au 30 septembre de cette année et ne sera pas reconduite à l'identique.

Il a d'abord fallu plusieurs mois de conception des outils, mais ceux-ci prennent toute leur place désormais.

Culture Sécurité en résultats chiffrés dans l'Ain, c'est :

- 450 actions avec des entreprises de l'Ain autour des outils Culture Sécurité à travers des ateliers de progression collective, des petits-déjeuners ou visio-conférences et une campagne d'information téléphonique.
- 35 diagnostics Culture Sécurité réalisés en entreprise (unique en France).
- 12 accompagnements dans les domaines de la défense extérieure contre l'incendie, l'organisation du stockage en particulier des produits dangereux et la rédaction des consignes et dossiers d'intervention à destination des sapeurs-pompiers.
- 65 exploitants, maires et élus de communes de l'Ain formés à la rédaction des documents de planification et initiés à la gestion de crise.
- 55 établissements de l'Ain répertoriés sur l'application Batifire du QRcode Sécurité Bâtiment et plus d'une centaine le sera prochainement suite à l'équipement depuis quelques mois des sapeurs-pompiers de l'Ain.



Ces actions ont été organisées dans tout le département, souvent en partenariat avec les collectivités locales mais également les associations et groupements d'entreprises.

Culture Sécurité fait l'objet d'une fiche d'action sur les deux Territoires d'Industrie, c'est également une action portée par la CCI de l'Ain au sein de l'espace de polarisation nord.

Cette innovation du QRcode Sécurité Bâtiment présentée au Congrès National des Sapeurs-pompiers de France à Marseille en 2021 a obtenu le prix spécial du jury de la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI) et celui de PREVENTICA Nantes cette année.

Plus d'une quinzaine de SDIS s'intéressent ou testent déjà la solution qui sera utilisée à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-pompiers (ENSOSP).

La CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain ont organisé en mai 2022 une semaine de communication sur les réseaux sociaux de cette application très largement suivie avec près de 1000 interactions. Une conférence de presse a conclu cette semaine générant plusieurs articles dans la presse locale et spécialisée mais également la diffusion d'interviews sur les chaînes de radio locale.

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : **CULTURE SECURITE : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT**

---

*Reprise parole du Président FONTENAT*

Je tiens à remercier et à féliciter le commandant Martial Foissotte pour tout ce qu'il a accompli au sein de la CCI, pour les entreprises, mais aussi pour les collaborateurs dans le cadre de la crise sanitaire.

Il n'était pas seul, et je salue le travail de Bertrand Glaizal et de Jérôme Caposiena qui va prendre la suite des diagnostics Culture Sécurité.

Et j'ai la faiblesse de penser que cette immersion dans la grande famille de la CCI aura aussi été source d'enseignements pour le Commandant Foissotte.

Je n'oublie évidemment pas Philippe Pathoux, ici présent, à nos côtés, avant, pendant et après notre projet.

A l'issue de cette période de 3 ans et compte-tenu de ce bilan, il vous est proposé la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat avec la SDIS de l'Ain, dans laquelle seront proposées 6 actions autour de Culture Sécurité :

**1. La réactivation du groupe de travail pluridisciplinaire** (architectes, bâtisseurs, contrôleurs techniques, bailleurs sociaux, assureurs...) piloté conjointement par la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain depuis 2019. Ce GT a initialement pour vocation d'échanger autour des innovations dans le domaine de la sécurité incendie, que ce soit sur la construction, la mobilité ou l'intervention.

Ce groupe de travail pourra être modifié dans sa composition pour inviter les compétences nécessaires à porter les nouvelles thématiques afin d'accompagner les entreprises et les territoires.

L'émergence de risques naturels comme le grand chaud, la sécheresse, les fortes pluies et leurs fréquences de survenue plus importante, pourrait conduire une thématique sur la préparation à ces phénomènes, la conduite de la gestion de crise et l'accompagnement en post-crise.

**2. Le diagnostic Culture Sécurité** en accompagnement des entreprises sur leur site afin de mettre en avant ce qui fonctionne en terme de sécurité et de proposer un plan d'action pour ce qui mérite d'être amélioré est aujourd'hui opérationnel à travers le pro-logiciel développé avec l'appui de la DSI de la CCIR.

A travers la convention CCI/SDIS, le SDIS pourra mettre à disposition des compétences pour les diagnostics effectués dans les entreprises classées à autorisation, ayant une problématique connue en défense extérieure contre l'incendie ou pour tout autre raison exprimée par le conseiller en charge du diagnostic. Le SDIS pourra s'engager sur un volume de 10 diagnostics d'une demi-journée par an.



**3. Le QR code Sécurité Bâtiment**, une initiative de la CCI de l'Ain et du SDIS de l'Ain à travers l'application BATIFIRE est aujourd'hui déployé et utilisé par le SDIS de l'Ain.

La CCI continuera sa promotion auprès de ses ressortissants à travers en particulier la réalisation des ateliers et des diagnostics. Elle réalisera un suivi régulier de cette action afin d'en informer les élus.

**4. Les ateliers de progression collective** en partenariat avec les collectivités sur le thème de la rédaction du **plan de continuité d'activité et la gestion de crise pour les entreprises**.

Un nouvel atelier en partenariat avec la 3CM a été réalisé au premier trimestre 2022. Près de 50 maires ont déjà suivi ces ateliers depuis leur création.

Ces ateliers pourront être réalisés en autonomie par la CCI ou avec le concours ponctuel du SDIS.

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022**

**Objet : CULTURE SECURITE : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT**

---

5. La **promotion du volontariat** auprès des entreprises par la CCI à travers son réseau et ses actions de communication en partenariat avec le SDIS de l'Ain ou en autonomie.

6. Des **actions de formation** proposées par la CCI ou le SDIS dans le domaine de l'incendie, le secourisme, le suivi managérial, la conduite de projet, l'intelligence artificielle...

Des intérêts convergents nouveaux pourront apparaître et devront être partagés entre la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain afin d'être intégrés si nécessaire à leur partenariat.

Par exemple, dans le contexte de sobriété énergétique, des industriels nous demandent si nous prévoyons une action sous forme d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) tant matériel que sous forme de modes opératoires.

Les dirigeants veulent pouvoir réagir en mode "gestion de crise" dans le but de rassurer leurs collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, etc.

Pour notre part, ce sujet entre dans le champ commun CCI / SDIS de l'Ain.

Je passe la parole au Directeur Départemental, le Contrôleur Général Hugues Deregnaucourt du SDIS 01.

Reprise parole du Président FONTENAT

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il vous est proposé de faire évoluer la convention de partenariat autour de ces 6 actions principales sans retenir la poursuite de la mise à disposition de compétences mais à travers une collaboration ponctuelle et régulière.

**L'Assemblée, vu les exposés d'Olivier Dumas, Membre du Bureau, et du Président Fontenat, donne leur accord pour faire évoluer la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et le SDIS de l'Ain, autour de 6 actions principales sans retenir la poursuite de la mise à disposition de compétences mais à travers une collaboration ponctuelle et régulière entre les deux partenaires.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

